



## Communiqué de presse

Paris, le 15 octobre 2020

**#PaysApprentis : LA 9<sup>e</sup> ÉDITION EST LANCÉE !**

**Les Organisations Patronales du Paysage et les Organisations Syndicales de Salariés ont décidé de reconduire le dispositif d'aide à la mobilité Pays'Apprentis et d'en augmenter le montant afin d'accompagner au mieux le secteur, dans le contexte sanitaire hors du commun que nous connaissons cette année.**

- **Une aide financière en augmentation pour 2020**

Pays'Apprentis, **réservé aux apprentis des entreprises du paysage qui entrent dans l'année de validation du diplôme** (dernière année du cycle de formation), contribue à les former de façon optimale à leur futur métier. Pour répondre aux difficultés liées au contexte actuel, l'aide est maintenant comprise **entre 200 et 600 euros**. Elle permet de prendre en charge une partie des frais éventuels de déplacement ou d'hébergement liés à l'éloignement entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage.

Le dispositif a pu profiter à près de **15 000 apprentis** depuis sa création en 2012.

- **Pays'Apprentis, plus que jamais l'expression du haut degré de solidarité de la branche du paysage**

Pays'Apprentis, dispositif géré par le Groupe AGRICA, réaffirme plus que jamais **l'engagement précurseur et renouvelé chaque année de la branche du paysage** et son haut degré de solidarité en faveur de la formation des futurs salariés du secteur, favorisant ainsi son attractivité.

- **Un dispositif de communication à disposition des entreprises et des CFA**

Les informations et le kit de communication comprenant une **brochure**, une **affiche** et le **formulaire de demande** à renvoyer à [paysapprentis@groupeagric.com](mailto:paysapprentis@groupeagric.com) à compter du **15 octobre et jusqu'au 31 décembre 2020**, sont consultables et téléchargeables sur le site du Groupe AGRICA ([www.groupeagric.com/action-sociale/paysapprentis](http://www.groupeagric.com/action-sociale/paysapprentis)).

> Pour en savoir plus, une **vidéo de présentation du dispositif** est disponible sur la chaîne YouTube du Groupe AGRICA. Elle présente les témoignages d'un chef d'entreprise du secteur du paysage et d'un apprenti ayant bénéficié du dispositif.



SCANNEZ LE QR CODE,  
DÉCOUVREZ LA VIDÉO,  
PARTAGEZ !

### Contact Presse

**Groupe AGRICA**  
Claire Cesbron  
01 71 21 53 07

[communication@groupeagric.com](mailto:communication@groupeagric.com)



-----  
*En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, nous tenons à vous informer que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Elles sont traitées dans une base de données nous permettant de créer des listes de contacts afin de pouvoir vous envoyer des communications.*

*Vous pouvez exercer vos droits en cliquant directement sur les liens ci-dessous :*

- Cliquez ici pour exercer votre droit à l'effacement permettant le retrait de vos données de la base de données
- Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité
- Cliquez ici pour exercer votre droit d'accès et de rectification

*Vous pouvez également exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Groupe AGRICA par courrier électronique à l'adresse : [dpo.blf@groupagricar.com](mailto:dpo.blf@groupagricar.com) ou par courrier postal à l'adresse : Groupe AGRICA, Direction Déléguée Maîtrise des Risques, 21, rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08.*